



Pôle finances et administration
Direction du budget
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N°DEL2021_232
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021**

07 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2021

La décision modificative a pour objet essentiel d'ajuster les crédits votés au budget primitif.

La présentation de la décision modificative est identique à celle du budget primitif, l'assemblée sera amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal est invité à :

- voter par chapitre les décisions modificatives 2021 du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette de la décision modificative 2021 et du rapport de présentation de cette dernière,
- autoriser la reprise des provisions pour risque comme vu dans le rapport de présentation joint,
- autoriser Monsieur le Maire ou le maire-adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoît ARRIVE

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

RAPPORT DE SYNTHÈSE

DE LA

DECISION MODIFICATIVE N° 1

2021

Introduction générale

La décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits votés au budget primitif et au budget supplémentaire.

Ainsi, lors de cette étape budgétaire, il est proposé sur le budget principal l'inscription de nouvelles dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 354 919 € (dont 195 500 € de dépenses liées à la crise sanitaire). Les recettes réelles de fonctionnement nouvelles s'élèvent à 176 717 € (dont 173 559 € de subventions venant financer une partie des charges liées à la crise sanitaire).

En termes d'investissement, il est proposé un ajustement des dépenses réelles à hauteur de 692 662 € ainsi que l'inscription de nouvelles recettes pour 870 864 €.

L'équilibre de la décision modificative ressort ainsi, tous mouvements confondus, à 1 759 110 € dont 1 047 581 € en mouvements réels sur le budget principal.

BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
Budget général						
Principal	1 047 580,81	711 528,84	1 759 109,65	1 047 580,81	711 528,84	1 759 109,65
Investissement	692 662,00	444 865,42	1 137 527,42	870 864,00	266 663,42	1 137 527,42
Fonctionnement	354 918,81	266 663,42	621 582,23	176 716,81	444 865,42	621 582,23
Camping	0,00	-1 000,00	-1 000,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00
Investissement	-1 000,00	0,00	-1 000,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00
Fonctionnement	1 000,00	-1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Port de plaisance	0,00	-73 500,00	-73 500,00	0,00	-73 500,00	-73 500,00
Investissement	-73 500,00	0,00	-73 500,00	0,00	-73 500,00	-73 500,00
Fonctionnement	73 500,00	-73 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Locations	0,00	-6 000,00	-6 000,00	0,00	-6 000,00	-6 000,00
Investissement	-6 000,00	0,00	-6 000,00	0,00	-6 000,00	-6 000,00
Fonctionnement	6 000,00	-6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parkings	6 780,00	0,00	6 780,00	6 780,00	0,00	6 780,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	6 780,00	0,00	6 780,00	6 780,00	0,00	6 780,00

Le budget principal (sous nomenclature M14)

Le budget principal s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 621 582 € en section de fonctionnement et à 1 137 527 € en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

		propositions nouvelles
DEPENSES	Réelles	354 918,81
	Ordre	266 663,42
Total des dépenses de fonctionnement		621 582,23
Total		
RECETTES	Réelles	176 716,81
	Ordre	444 865,42
Total des recettes de fonctionnement		621 582,23

INVESTISSEMENT

		propositions nouvelles
DEPENSES	Réelles	692 662,00
	Ordre	444 865,42
Total des dépenses d'investissement		1 137 527,42
Total		
RECETTES	Réelles	870 864,00
	Ordre	266 663,42
Total des recettes d'investissement		1 137 527,42

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 621 582 €.

Libellé	Propositions nouvelles
013 Atténuations de charges	-
70 Produits services, domaine et ventes div	3 157,81
73 Impôts et taxes	-
74 Dotations et participations	173 559,00
75 Autres produits de gestion courante	-
Total des recettes de gestion courante	176 716,81
76 Produits financiers	-
77 Produits exceptionnels	-
78 Reprises provisions semi-budgétaires	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	176 716,81
042 Opérat° ordre transfert entre sections	444 865,42
043 Opérat° ordre intérieur de la section	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	444 865,42
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	621 582,23

Le chapitre 70 augmente de 3 157 €.

Il s'agit d'ajuster les prévisions relatives à la facturation du personnel mis à disposition des associations. Une subvention équivalente est reversée aux associations.

Le chapitre 74 augmente globalement de 173 559 €.

Il s'agit essentiellement de la participation financière de l'ARS (agence régionale de santé) au fonctionnement du centre de vaccination et du centre de dépistage Covid19 pour 123 559 €. De même, une participation de 50 000 € est attendue de la part de l'Etat, dans le cadre de son plan de relance, pour le financement du dispositif colos apprenantes.

Le chapitre 042 augmente globalement de 444 865 €.

Il s'agit d'écritures pour ordre relatives à la constatation de la reprise de deux provisions. Il s'agit d'une part, de reprendre une provision pour garantie d'emprunt réalisée dans les années 1990 par Cherbourg pour 99 264,42 € (nature 15172). L'emprunt garanti étant arrivé à son terme, il convient de reprendre la provision. D'autre part, la ville de Cherbourg-Octeville avait par délibération n°263 du 15 décembre 2011 constitué une provision pour risques et charges d'emprunt à hauteur de 242 665 € sur ses deux emprunts dits structurés. Pendant plusieurs années, cette provision a été augmentée pour atteindre 345 601 € (nature 1522). Ces emprunts n'ont finalement pas générés de charges financières supplémentaires et le dernier emprunt structuré arrive à son terme. Il convient donc de reprendre la provision.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses nouvelles de fonctionnement s'élèvent à 621 582 € dont 354 919 € en mouvements réels et 266 663 € en mouvements d'ordre.

Libellé	Propositions nouvelles
011 Charges à caractère général	396 008,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	- 482,00
014 Atténuations de produits	600,00
65 Autres charges de gestion courante	- 41 207,19
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	-
Total des dépenses de gestion courante	354 918,81
66 Charges financières	-
67 Charges exceptionnelles	-
68 Dotations provisions semi-budgétaires	-
022 Dépenses imprévues	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	354 918,81
023 Virement à la section d'investissement	233 923,42
042 Opérat° ordre transfert entre sections	32 740,00
043 Opérat° ordre intérieur de la section	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	266 663,42
TOTAL	621 582,23

Le chapitre 011 augmente de 396 008 €:

La gestion de la crise sanitaire conduit à l'inscription de dépenses nouvelles à hauteur de 195 500 € sur ce chapitre. En effet, 100 000 € concernent la mise en place d'un plan de relance à destination des associations. Les crédits sont diminués d'autant sur le chapitre 65. En 2020, le Conseil Municipal a voté la constitution d'un fonds d'aide d'urgence à destination de toutes les associations de Cherbourg-en-Cotentin dont les ressources ont été impactées par la covid19. Aujourd'hui, les besoins des associations sont différents et les 100 000 € initialement prévus sous forme de subvention (chapitre 65) vont servir à constituer un plan de relance (chapitre 011). Ainsi, les associations qui n'ont pas bénéficié du fonds d'aide d'urgence pourront bénéficier du plan de relance par le biais de divers prestations qui leur seront proposées.

De plus, le maintien du dispositif colos apprenantes implique l'inscription de 80 000 €. Enfin, des dépenses nouvelles pour le fonctionnement du centre de vaccination s'élèvent à 15 500 €.

Une demande de prise en charge des frais relatifs aux déclarations des naissances par le centre hospitalier conduit à une inscription de 30 000 €.

20 000 € supplémentaires sont nécessaires pour actualiser les crédits relatifs aux maintenances informatiques.

38 200 € supplémentaires sont inscrits pour prendre en charge la maintenance des chaudières de plusieurs bâtiments communaux.

La reprise en régie du centre de santé Brès Croizat implique l'inscription de 50 000 €.

Le chapitre 65 diminue globalement de 41 207 € :

- 100 000 € étaient prévus au BP 2021 sous forme de subventions aux associations dans le cadre du fonds d'aide d'urgence afin de faire face à la crise sanitaire. Ces crédits font l'objet d'un transfert au chapitre 011 comme indiqué ci-dessus.
- Pour le développement du numérique dans les écoles, un budget de 35 000 € avait initialement été inscrit en investissement. Cependant, il s'agit d'une dépense de fonctionnement (nature 6512 droit d'utilisation - informatique en nuage)
- Une subvention complémentaire au budget annexe des parkings est prévue à hauteur de 6 780 €.

Le chapitre 042 augmente de 32 740 €.

Il s'agit ici d'ajuster les crédits au titre des dotations aux amortissements.

C. Les dépenses d'investissement

Les dépenses nouvelles d'investissement s'élèvent à 1 137 527 € dont 692 662 € en mouvements réels et 444 865 € en mouvements d'ordre.

Libellé	Propositions nouvelles
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- 31 014,00
204 Subventions d'équipement versées	167 646,00
21 Immobilisations corporelles	71 472,00
22 Immobilisations reçues en affectation	-
23 Immobilisations en cours	484 558,00
Total des opérations d'équipement	-
Total des dépenses d'équipement	692 662,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	-
13 Subventions d'investissement	-
16 Emprunts et dettes assimilées	-
Total des dépenses financières	-
45... Total des opérations. pour compte de tiers	-
Total des dépenses réelles d'investissement	692 662,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	444 865,42
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 137 527,42

Les principaux ajustements de crédits s'expliquent ainsi :

- 509 000 € pour le complexe Jaurès
- 380 000 € pour le COSEC de la Saillanderie (couverture éclairage désenfumage)
- 210 000 € pour finaliser les travaux du théâtre à l'italienne
- 140 000 € pour des mises aux normes électriques au COSEC Georges Fatôme
- 100 000 € de subvention à la SNCF pour la voie du Homet
- 90 000 € pour l'équipement de la cuisine centrale
- Plusieurs lignes sont ajustées à la baisse, permettant de financer les dépenses ci-dessus à hauteur de 736 338 €.

D. Les recettes d'investissement

Les recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à 1 137 527 € dont 870 864 € de recettes réelles et 266 663 € de recettes pour ordre.

Libellé	Propositions nouvelles
13 Subventions d'investissement (hors 138)	316 672,20
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	554 191,80
Total des recettes d'équipement	870 864,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	-
Total des recettes financières	-
45... Total des opé. pour le compte de tiers	-
Total des recettes réelles d'investissement	870 864,00
021 Virement de la sect° de fonctionnement	233 923,42
040 Opération ordre transfert entre section	32 740,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	266 663,42
TOTAL	1 137 527,42

- Une subvention de 360 658 € de l'Etat est attendue pour la cuisine centrale.
- Le chapitre 040 augmente de 32 740 €. Il s'agit des dotations aux amortissements. On retrouve la dépense équivalente en fonctionnement
- Le chapitre 021 s'élève à 233 923 €. Il s'agit de l'excédent de la section de fonctionnement dégagé lors de cette étape budgétaire qui va être viré à la section d'investissement pour venir financer les dépenses nouvelles.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, une prévision d'emprunt est ajoutée pour un montant de 554 191 €. Ce recours estimé initialement à 49 122 923 € au budget primitif puis ramené à 30 953 588 € au budget supplémentaire est désormais de 31 507 781 €.

E. La chaîne de l'épargne et la structure du financement

	BP	BS	DM N°1	Total
+ Recettes réelles de fonctionnement	141 539 983	293 351	176 717	142 010 051
- Dépenses réelles de fonctionnement	130 181 849	1 036 067	354 919	131 572 835
= Epargne brute	11 358 134	- 742 716	- 178 202	10 437 216
- Rbt capital dette	7 897 640	60 822	-	7 958 462
= Epargne nette	3 460 494	- 803 538	- 178 202	2 478 754
+ Résultat 2020 reporté (002)		22 592 477		22 592 477
= Epargne nette avec résultat 2020 reporté	3 460 494	21 788 939	- 178 202	25 071 231

Avec 354 919 € de dépenses nouvelles et 176 717 € de recettes nouvelles inscrites dans cette décision modificative en section de fonctionnement, l'épargne nette diminue de 178 202 € et atteint le niveau de 2 478 754 €.

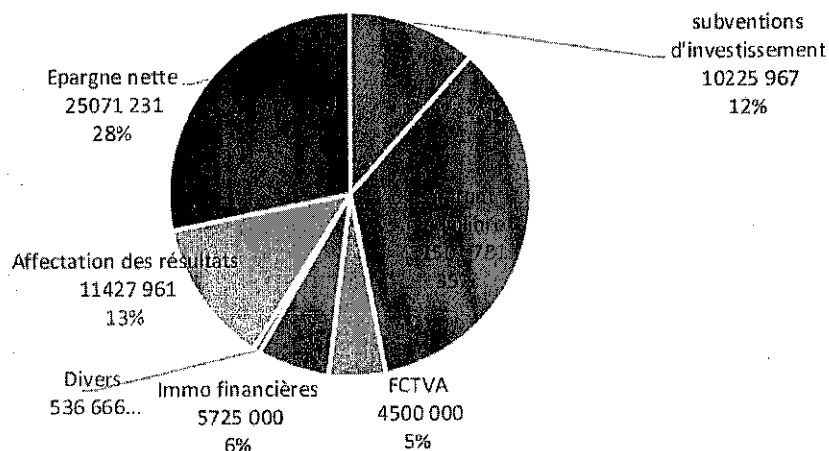
Néanmoins, grâce à de substantiels excédents de fonctionnement cumulés, constatés au budget supplémentaire, l'épargne nette s'élève à 25,1 M€.

Cette épargne nette permet de financer les investissements à hauteur de 28%. Si on ajoute l'affectation des résultats, on obtient un taux d'autofinancement de **41%**

L'emprunt d'équilibre prévisionnel finance 35% des investissements.

BP + BS + DM N° 1	Dépenses réelles	Recettes réelles	Structure
Total dépenses d'investissement (hors dette)	88 994 606		
subventions d'investissement		10 225 967	11,5%
emprunt d'équilibre		31 507 781	35,4%
FCTVA		4 500 000	5,1%
Immo financières		5 725 000	6,4%
Divers		536 666	0,6%
Affectation des résultats		11 427 961	12,8%
Epargne nette		25 071 231	28,2%
Total	88 994 606	88 994 606	100,0%

Structure du financement de l'investissement



Les budgets annexes sous nomenclature M4

I. Le budget annexe Camping de la Saline

Le budget annexe du camping s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de - 1 000 €. L'inscription de 1 000 € supplémentaires en section d'exploitation pour l'achat de fioul a nécessité une diminution du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement.

II. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques

Ce budget annexe n'est pas concerné par cette décision modificative.

III. Le budget annexe creusement de fosses

Ce budget annexe n'est pas concerné par cette décision modificative.

IV. Le budget annexe port de plaisance

Le budget annexe du port de plaisance s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de - 73 500 €. En section d'exploitation, 70 000 € ont été ajoutés pour l'achat de carburant. L'équilibre de la section d'exploitation nécessite une diminution du virement vers la section d'investissement de 73 500 €. Les dépenses d'équipements du port sont diminuées d'autant.

V. Le budget annexe locations

Le budget annexe locations s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de - 6 000 € en section d'investissement. 6 000 € supplémentaires sont inscrits en section d'exploitation pour l'entretien du centre des arts du cirque et de La scène. L'équilibre de la section d'exploitation nécessite une diminution équivalente du virement vers la section d'investissement.

VI. Le budget annexe parkings

Le budget annexe des parkings s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 6 780 € en section d'exploitation. Il s'agit essentiellement de crédits supplémentaires pour les maintenances et l'électricité. L'équilibre de la section d'exploitation nécessite l'inscription d'une subvention complémentaire du budget principal à hauteur de 6 780 €.

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le



ID : 050-200056844-20211103-DEL2021_232_01-BF